

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1238

présenté par
M. Plisson

ARTICLE 24

I. – Supprimer l’alinéa 7.

II. – En conséquence, à la dernière phrase de l’alinéa 10, supprimer la référence :

« , 6° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n’est pas normal que soit envisagée une ordonnance ayant trait à la procédure pénale et à la constitution de partie civile des associations de défense des animaux sans que le Parlement soit mieux éclairé sur le contenu de cette mesure.